Moins d'humain, plus de flexibilité,
Ras le bol des restructurations !

Après avoir liquidé le réseau des trésoreries, réduit de façon drastique les services de la filière fiscale, le Directeur local continue, toujours et encore, sans se soucier des agents qui subissent depuis des années ses restructurations et les dysfonctionnements en tous genres.

Sans tenir compte aussi des derniers résultats préoccupants de l'observatoire interne (réalisé avant GMBI) des Ministères économiques et financiers 2023, catastrophiques pour la DGFiP. Même le Directeur Général a dû constater que ses troupes sont à bout, fatiguées, inquiètes, stressées, désabusées et lassées par les restructurations incessantes.

Cette fois-ci, tel un premier de la classe, le Directeur local a l'intention d'en finir avec les collectifs de travail et réduire l'agent à un pion à déplacer selon ses envies.

Avec le nouveau « plan Derrac »,
les agents deviennent la variable d'ajustement
des réductions budgétaires !

Lors du dernier CSAL FS, en questions diverses, malgré l'importance des annonces, du nouveau changement qu'il veut imposer aux agents, de façon autoritaire, il a annoncé sa décision de regrouper tous les services d'Angers et de Trélazé sur le bâtiment D de la cité et à Talot et vendre les locaux du boulevard Arnauld.

Comment ? En utilisant le flex office, alors que des grandes entreprises qui avaient adopté ce mode de fonctionnement il y a quelques années, font marche arrière, que des professionnels de santé s'y opposent, M Derrac décide de le mettre en pratique à la DDFiP49, sans doute aveuglé par la circulaire de la première Ministre sur la nouvelle doctrine des immeubles tertiaires de l'État du 8 février 2023.

Bâtiment D de la cité, un effectif d'environ 70 agents (voire plus) par étage pour environ 50 bureaux disponibles, ce seront plus de 20 personnes par étage qui seront contraintes à télétravailler quotidiennement.

Il prône l'installation de bureaux partagés (absence de bureau attitré, nouvel espace de travail quotidien, dans un open space, pourquoi pas dans le hall d'accueil ou dans les couloirs ?!). Il n'y aura donc plus d'espace personnel à proprement dit.

Quid de l'installation ergonomique propre à chacun, du stationnement, de la restauration collective, du nettoyage des bureaux, de l'agent malade un jour ou une matinée remplacé le lendemain ou l'après-midi par un autre sur une même place ; on est loin des préconisations COVID !

Combien de temps faudra-t-il passer pour régler son fauteuil, ses écrans, pour installer sa souris et/ou son clavier ergonomique ? Est-il informé que de plus en plus d'agents ont du matériel adapté (fauteuil, écran, etc.), qu'avec l'âge du départ à la retraite repoussé, cela va encore s'amplifier.

Pour l'intersyndicale, le maintien de tous les sites et services s'impose !

Les crédits alloués doivent servir à améliorer les conditions de travail des agents dans les postes et services qui existent actuellement et non à les dégrader !

Pour s'opposer à ce funeste projet, Signez la pétition !

RAS LE BOL DES RESTRUCTURATIONS !
Défendons nos conditions de travail !

Le DDFiP M. Derrac envisage de vendre le bâtiment Arnauld et de transférer la Paierie départementale, le SGC d'Angers, la Trésorerie CHU et/ou le SGC Couronne d'Angers au bâtiment D de la Cité administrative d'Angers. Les services de l'Audit, du contrôle fiscal et des Domaines seraient transférés à Talot. Les BDV, la BCR et la DIRCOFI d'Angers déménageraient également, sans que leur point de chute soit défini.

Pour « accueillir » tout ce monde au bâtiment D, M. Derrac a précisé qu'il mettrait en place le flex office. Ces économies d'échelle se font sur le dos des agents, en se moquant complètement des conditions de travail **et s'étendront très vite à d'autres services.**

Les personnels n'acceptent pas cette provocation et un recul très net de leurs conditions de travail.
Les personnels s'opposent au flex-office.
Parce que les projets immobiliers de la Direction sont inacceptables et non négociables, les agents soussignés exigent le retrait de ces projets.

NOM PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE

NOM PRÉNOM	SERVICE	SIGNATURE